

Courses par date et hippodrome [Cliquer ici pour masquer ou retrouver le calendrier](#)

Réunion du 09 novembre 2009 à DURTAL [Cliquer ici pour masquer ou retrouver le programme de la réunion](#)

Détail de la course

3ème(P/ 6668) PRIX DES GUILLEDINES (Course.B) , le 09.11.2009, DURTAL

COURSE A CONDITIONS , PLAT, 2.200 mètres, corde à DROITE. (15.000, 6.000, 4.500, 3.000, 1.500) ARRIVEE VALIDEE: 22 Engagés. 1 Non Valable. 4 Forfaits. 7 Non-Déclarés-Partants. 10 Partants Définitifs. Offre de paris : Simples, Coupés et Trio.

Pour pouliches de 3ans, autres que de pur-sang, nées et élevées en France. Poids : 63k. En application des dispositions de l'article 125 du Code des Courses, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places.

"Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de FRANCE GALOP en application dudit code."

		Course précédente		Course suivante											
Place	Cheval	N° PMU	Père / Mère	Ecart au suivant	Propriétaire	Entraîneur	Jockey	Poids	Gain	Prim. Prop	Prim. Elev.	Suppl.	Œil.	Ecurie	Eleveurs
01	SANTALISA F.AQ. 3 ans	02	Par: LAVERON et EPHESE V (USEFUL)	TETE	PATRICK BOITEAU	A. CHAILLE-CHAILLE	THOMAS FOURCY	63 kg	15.000		3.150				P. BOITEAU
02	SUN DES MOTTES F.AQ. 3 ans	03	Par: ADNAAN et INGRID DES MOTTES (USEFUL)	4 LONGUEURS	THIERRY BRUIT-BONSERGENT	C. DIARD	ALEXANDRE ROUSSEL	63 kg	6.000		1.260				J. POIRIER,MME J. POIRIER
03	STARELA F.AQ. 3 ans	07	Par: SHAANMER et KISS'ELA (HAWKER'S NEWS)	2,5 LONGUEURS	MME JACQUELINE GAMET	MME E. AUGONNET	Mlle LUCIE VERGER	63 kg	4.500		945				MME G. BOILLEREAU
04	SHIFA F.AQ. 3 ans	04	Par: LOST WORLD et INFANCY (HIGHLANDERS)	4 LONGUEURS	ALAIN COUETIL	A. COUETIL (S)	THOMAS HUET	63 kg	3.000		630				A. COUETIL
05	BIOUTYLANDE F.AA. 3 ans	05	Par: GNOME et KEENLANDE (RAMOUNCHO)	4 LONGUEURS	Mlle V.DASQUE/MME X.CAUHAPE	L. MANCEAU	CHARLES NORA	63 kg	1.500		315				MME X. CAUHAPE, C. CAUHAPE
06	SAINTE REGINE F.AQ. 3 ans	01	Par: NETWORK et JARDELLE (KADALKO)	15 LONGUEURS	YVES D' ARMAILLE	MME E. AUGONNET	ANTHONY CLEMENT	63 kg							Y.D' ARMAILLE
07	SVAROVSKY'S GLORY F.AQ. 3 ans	06	Par: MARCHAND DE SABLE et GLORY DU MISSELOT (LUTE ANTIQUE)	2 LONGUEURS	PAUL GALERNE	PH. PELTIER	FABRICE VERON	63 kg							P. GALERNE
08	STEPHANY'S F.AQ. 3 ans	10	Par: DADARISSIME et KRICKETTE (PASSING SALE)	1,5 LONGUEURS	JEAN-PIERRE VAILLANT	B. LEFEVRE	JORDAN DUCHENE	63 kg					A		R. RICOUS,MME R. RICOUS
09	SIMISKA F.AQ. 3 ans	09	Par: NETWORK et MIMISKA (LUTE ANTIQUE)	7 LONGUEURS	MME ANNE-MARIE POIRIER	MME AM. POIRIER	JEROME GUIHENEUF	63 kg							MME K. COLSON, B. CYPRES
10	SANTA MARIA F.AQ. 3 ans	08	Par: KINGSALSA et NEUILLY LE REAL (SLEEPING CAR)		ERIC LECOIFFIER	E. LECOIFFIER	JEROME CABRE	63 kg					A		EARL DETOUILLOIN RAPHAEL & FREDERIQUE

Course précédente

Course suivante

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alexandre ROUSSEL en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100€ pour avoir fait un usage abusif de sa cravache. Par ailleurs, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Melle Lucie VERGER et Thomas FOURCY en leurs explications, les ont sanctionnés respectivement par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage abusif de leur cravache. Les Commissaires de France Galop, faisant application des dispositions de l'article 215 paragraphe VII du Code des Courses au Galop, ont étendu à toutes les courses régies par le Code, les effets de cette interdiction qui s'appliqueront du lundi 23 novembre au jeudi 26 novembre 2009 inclus.